

'Copie : Presse et information

SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG  
REPRÉSENTATION SUISSEin/à B e l g r a d e

CU			
15.1			
ED			
EDA	15.0391	10	
Ref.	<u>P.B. 73. A/B.O.</u>		

Punkt 7

i.A. 15.42.12.1, (1), 2.

D F A E

Division politique I

B e r n eIhr Zeichen  
Votre référenceIhre Nachricht vom  
Votre communication duUnser Zeichen  
Notre référenceDatum  
Date

331.2.Alb

541.0.Alb

350.0.Alb - FM/CLM

771.2.Alb

633.0.Alb

14.3.1991

Gegenstand/Objet Entretiens bilatéraux à Tirana (25-28.2.1991)  
Questions particulières

(Ambassadeur Ilir BOCKA, Direction Europe, MAE)\*

1. Observateurs aux élections

Me référant aux entretiens du Secrétaire d'Etat Jacobi avec MM. Fatos Nano et Muhamet Kapllani à Davos, j'ai répété que l'invitation d'observateurs aux élections prévues le 31 mars, qui pourrait être adressée aux Etats CSCE, serait perçue comme un signe positif. J'ai souligné l'importance que la Suisse attache au bon déroulement de ces élections, qui ont valeur de test et qu'elle suit avec attention en relation avec la demande albanaise de participation à la CSCE (rappel de notre position en m'inspirant de la note du 24.1.1991 du Service CSCE).

I.B. m'a dit que des observateurs seraient invités, et que les intéressés devront s'adresser au Présidium de l'Assemblée populaire. Une délégation suisse serait considérée comme un soutien. Des représentants de la Fédération internationale de Helsinki et de parlements sont attendus plutôt que des gouvernements.

Rappelant les conversations du Ministre AE Malile avec le CF Felber et avec le SE Jacobi sur le thème CSCE, il se réjouit que la Suisse, entre autres Etats, se soit prononcée de manière positive envers la volonté de l'Albanie de participer de plein droit au processus et ses efforts pour réaliser l'Etat de droit, le pluralisme politique, etc. Il voudrait voir l'Europe plus ouverte envers l'Albanie, se rend compte que tout est conditionné par les élections et le comprend.

\* Chef division compétente pour Suisse, Autriche, Suède, Finlande, Norvège, Danemark, Islande



Selon les renseignements obtenus des ambassadeurs sur place, les autorités albanaises, tout en se déclarant prêtes à recevoir des observateurs, ont fait remarquer la contrainte que représentent les structures d'accueil insuffisantes. Ce qui pourrait apparaître et être utilisé comme un prétexte est en fait une réalité : il n'y a que deux hôtels décents à Tirana (et très peu en province) qui seront pris d'assaut par les journalistes.

## 2. Conseils politiques

D'une manière générale, l'Albanie a besoin, selon I.B., d'une "aide en matière politique", soit, notamment en vue d'entrer dans la nouvelle "maison européenne", de guides qui puissent lui donner recommandations, conseils, et aide effective. J'ai rappelé la possibilité, déjà évoquée par le SE Jacobi à Tirana, d'envisager l'aide d'experts suisses (constitutionnalistes). Le projet de nouvelle Constitution est en discussion (tables rondes à la TV) et sera examiné par le parlement issu des élections. Le Ministère de la justice, auquel j'ai signalé notre disponibilité, a précisé que des constitutions étrangères avaient été étudiées par les spécialistes albanais et que, malgré le stade avancé des travaux, l'expertise suisse serait bienvenue, en particulier pour l'oeuvre législatif considérable qui restera à accomplir après l'adoption de la Constitution (ex. référendum). Il est ouvert à nos suggestions. Des contacts directs avec le DFJP seraient appréciés. L'admiration pour la Suisse et ses institutions revient à tout instant. Cette question devrait être reprise après les élections.

## 3. Préférences tarifaires

Comme suite aux entretiens du SE Jacobi avec son homologue à Tirana (et ayant à l'esprit la note du Service du développement de l'OFAEE du 24.1.1991), j'ai abordé la question des préférences tarifaires, dont l'Albanie pourrait bénéficier dans le cadre du Système généralisé de préférence si elle se déclarait pays en développement. I.B. a déclaré un intérêt de principe de ses autorités pour cette possibilité, estimant, en des termes très généraux, que son pays pourrait envisager de se déclarer pvd. La Finlande a déjà octroyé des préférences au titre du SGP (vérification faite auprès de l'Ambassade de Finlande à Belgrade, l'Albanie a en effet été incluse par la Finlande dans son schéma SGP avec effet au 1.12.1990, en même temps qu'Aruba et Namibie). Ce type d'aide aurait été proposé aussi par la Suède (ce qui n'a pu être confirmé par mon collègue suédois à Belgrade). L'intérêt de l'Albanie pour le SGP a été signalé à Bruxelles lors des premiers contacts directs avec la Commission CE qui avaient eu lieu la semaine précédente, selon le briefing donné par le MAE le 26.2.1991 aux quatre ambassadeurs de la Communauté à Tirana.



#### 4. Relations économiques

I.B. a relevé l'intérêt de l'Albanie, dans une situation économique très difficile, à voir les firmes suisses, et aussi nos banques, jouer un rôle plus actif dans ce "pays en développement européen qui n'est pas obéré par une dette extérieure". Des investissements étrangers sont souhaités, ils sont possibles selon la législation récente qui permet des joint-ventures. Il s'est félicité de la création d'une banque mixte en Albanie par la Illiria Holding, société détenue par un Albanais résidant en Suisse.

#### 5. Aide humanitaire et alimentaire

Les besoins étant pressants, les autorités albanaises ont lancé des appels à une série de gouvernements, dont la Suisse lors de la visite du Ministre AE Malile au CF Felber. I.B. me prie de rappeler cette demande aux autorités suisses. L'Albanie a besoin de médicaments et d'aide alimentaire (sans précision). Les canaux Croix-Rouge pourraient être utilisés. Des discussions seraient en cours avec plusieurs pays : Italie (qui en plus d'une aide économique de 10 mrd Lires aurait décidé d'un don alimentaire), Allemagne (qui aurait décidé l'envoi de médicaments), France (qui n'avait pas répondu, selon son ambassadeur), Autriche, Finlande, Suède. L'Ambassadeur Pojani, Directeur coopération multilatérale au MAE, avait sollicité une telle aide de la CE lors de sa visite à la Commission (Benavides) la semaine précédente et a demandé aux 4 ambassadeurs CE d'intercéder auprès de leurs gouvernements. La Grèce voulait envoyer du lait par l'intermédiaire de la Croix-Rouge mais se heurtait à des problèmes bureaucratiques pour l'octroi de visas.

(Mon entretien a précédé le nouvel exode de ressortissants albanais vers l'Italie)

#### 6. Formation et culture

J'ai mentionné la possibilité d'une contribution suisse dans le domaine bancaire, par exemple la formation d'experts de la Banque centrale (Centre BNS à Gerzensee). Elle serait bienvenue selon I.B.

L'Université de Tirana étant fermée (depuis 2 semaines) à la suite de la grève puis des événements des 20-23 février, je n'ai pas pu obtenir le contact souhaité pour m'entretenir des possibilités de faire venir des conférenciers suisses en Albanie.

I.B. m'a informé du récent départ de 7 interprètes albanais pour la Suisse, où ils suivent un cours de perfectionnement.

- 4 -

7. Visas pour une équipe TV

Comme le CF Felber l'avait déjà fait lors de la visite Malile, j'ai soutenu la demande de visas d'une équipe de la Télévision suisse (DRS, TSR, TSI) qui souhaite faire un reportage en Albanie à la veille des élections. I.B. a promis un examen bienveillant, sans savoir si une réponse avait été donnée entre-temps (note Division politique I du 25.1.1991).

L'Ambassadeur de Suisse  
p.o.

(D. Feldmeyer)

Copies :

- Division politique III
  - . Service politique de paix (point 1)
  - . Service CSCE (point 1)
- DOI (points 2, 6)
- OFAEE, Europe Sud-Est (points 3, 4)
- Service économique et financier (points 3, 4, 6)
- DDA (point 5)
- Presse et information (point 7)
- Secrétariat du Secrétaire d'Etat
- Secrétariat du Chef du Département

*tous les points intéressent SPI!*